Procédure pour l'importation en Suisse, d'envois contenant des marchandises soumises au contrôle contrôle des métaux précieux

LISTE no. 1

Ouvrages qui doivent être annoncés sans exception au bureau de contrôle compétent.

Numéro du tarif	Description des ouvrages
7113.	**Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:**
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:
1100	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux
1900	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux
2000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs
7114.	**Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:**
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:
	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux:
1110	- - - comportant des parties en matières ne relevant pas du chapitre 71
1190	- - - autres
	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux:
1910	- - - comportant des parties en matières ne relevant pas du chapitre 71
1990	- - - autres
2000	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs
7115.	**Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:**
	- autres:
9010	- - en argent, même doré ou platiné
9020	- - en or ou en platine
9030	- - en plaqués ou doublés de métaux précieux

9101.		**Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:**
		- montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps:
	1100	- - à affichage mécanique seulement
	1900	- - autres
		- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps:
	2100	- - à remontage automatique
	2900	- - autres
		- autres:
	9100	- - fonctionnant électriquement
	9900	- - autres
9111.		**Boîtes de montres du n° 9101 et leurs parties:**
	1000	- boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9113.		**Bracelets de montres et leurs parties:**
	1000	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
9608.		**Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609:**
		- stylos et crayons à bille:
	1010	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
		- stylos à plume et autres stylos:
	3010	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
		- porte-mines
	4010	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
		- assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées:
	5010	- - en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou avec garnitures ou accessoires en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
		- autres:
		- - plumes à écrire et becs pour plumes:
	9110	- - - en métaux précieux